



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Commune d'ALLONS**  
**Département des Alpes de Haute Provence**

**PROCÈS VERBAL**  
**de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du VENDREDI 23 septembre 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT - DEUX, le vendredi 23 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ALLONS, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Christophe IACOBBI, son Maire en exercice.

Présents:

Mesdames Chantal MARTEL et Josiane GRIMAUD et Messieurs Régis GALFARD, Serge GUICHARD (en visioconférence), Kevin IACOBBI, Fabien LORENZI, Patrick MAURIN, et Jean-Marie PAUTRAT,

Absents : Messieurs Claude CAUVIN et Bernard AUDIER

Secrétaire de Mairie : Mme Katia GALFARD

Secrétaire de Séance: M. Jean Marie PAUTRAT

***Ouverture de la réunion par Monsieur le Maire, M. IACOBBI Christophe  
qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil Municipal.***

**1. Approbation du Compte Rendu du dernier Conseil Municipal (05 août 2022)**

► ***Aucune remarque ni modification n'ayant été présentées le compte rendu est adopté à l'unanimité, soit 9 voix.***

**2. Présentation du pré-projet de l'architecte pour les travaux de rénovation de la Mairie**

➤ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la "Commission travaux" a proposé une rénovation du bâtiment Mairie.

Il présente sur écran le projet de l'architecte, Monsieur Benoit SEJOURNE, concernant l'étude de faisabilité pour la rénovation du bâtiment de la Mairie. Celle-ci porte sur la maçonnerie, la charpente, les tuiles, la serrurerie et des panneaux photovoltaïques.

Cette étude a conclu à la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la Mairie permettant ainsi une autoconsommation approchant les 45 %.

L'ensemble de l'opération a été chiffrée par l'architecte à 22 935,80 € HT.

Monsieur le Maire indique qu'en préalable, il y a eu un diagnostic visuel pour relever tous les détails qui "enlaidissent" le bâtiment (câbles, conduites d'eau défoncées, antenne qui ne sert plus,...).

Il déroule ensuite le diagnostic complet :

- Les façades sont en bon état, ainsi que les volets (à repeindre).
- Reprendre totalement les abords du WC extérieur (qui se détériore et qui ne fonctionne plus).
- Rénover l'ancienne cheminée bouchée.
- Mettre un auvent au-dessus de la porte de la Mairie.
- Installer une treille le long du bâtiment, côté terrain de boules pour casser l'impression visuel de bloc.
- Une isolation par le dessous de l'édifice.
- Une ventilation des logements, ...
- Pour terminer sa présentation, Monsieur le Maire propose, dans la continuité de l'orientation de la commune, d'aménager la toiture en l'équipant de panneaux photovoltaïques avec tuiles provençales afin de respecter l'ensemble visuel avec le lavoir et la salle des fêtes.

➤ Monsieur Fabien LORENZI demande plus d'explications sur le choix de la toiture (équipement au 2/3 ou la totalité par des panneaux).

➤ Monsieur Kevin IACOBBI pense qu'il faudrait demander à l'ouvrier communal de participer à la destruction des WC extérieur.

➤ Messieurs Fabien LORENZI et Régis GALFARD pensent que de toute façon si on installe ces panneaux, il faut mettre un toit en bac acier qui sera beaucoup plus résistant.

➤ Monsieur le Maire précise que l'ouvrier communal à d'autres tâches et qu'il ne participera pas aux travaux de destruction du WC. En ce qui concerne la toiture il souhaite maintenir un projet global qui a été discuté en "Commission des travaux".

➤ Monsieur Serge GUICHARD indique qu'effectivement le lavoir possède un toit en tuiles et qu'il faut une cohérence visuelle. Mais on peut y réfléchir.

➤ Monsieur le Maire souhaite, avant de poursuivre la discussion sur le projet global, présenter les différents scénarii de budget sachant que nous devons séparer la pose des panneaux du reste des travaux de rénovation.

Il précise que pour le photovoltaïque nous ne pouvons prétendre qu'au FODAC pour les subventions et la date de dépôt est le 30 septembre de cette année.

Ainsi il propose de saisir l'opportunité de faire cette opération au titre du FODAC 2022.

Ce plan de financement se décompose ainsi :

FODAC	12 614.69 € HT	55 %
Auto - financement Commune	10 321.11 € HT	45 %

➤ Il insiste également sur le retour d'investissement sur les factures électriques entre 7,5 ou 8,5 années.

► **Après la présentation des différents budgets les membres du Conseil se prononcent pour la couverture complète de la toiture soit 36 panneaux au lieu de 24.**

➤ En fonction de cette position, Messieurs Fabien LORENZI et Régis GALFARD s'expriment de nouveau pour que la solution la plus pertinente soit la pose de bac acier.

➤ Quelques membres du Conseil notent également que le coût de la destruction des WC est trop important et s'interrogent sur l'installation des chantiers (durée, coût, ...).

➤ Pour conclure, Monsieur le Maire propose de procéder de la manière suivante :

- Avis du Conseil sur le projet global.
- Vote du Conseil sur une délibération de demande FODAC pour les panneaux.
- Nouvelle visioconférence avec l'architecte sur les propositions et interrogations du Conseil Municipal
- Convocation d'un nouveau Conseil Municipal pour décider des modifications du projet.

► **Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité se prononce favorablement sur ces 4 points soit 9 voix.**

### **3. Délibération "Demande FODAC travaux rénovations bâtiment Mairie (installation des panneaux photovoltaïques)"**

➤ Monsieur le Maire suite au point précédent propose au vote la délibération en rappelant de la date maximum du dépôt (30 septembre).

FODAC déposer avant le 30 septembre. Partir sur la demande maximum.

► **Le Conseil Municipal à l'unanimité soit 9 voix :**

- 1) **APPROUVE la réalisation de cette opération et son estimation financière ;**
- 2) **SOLLICITE une subvention du Conseil départemental au titre du Fonds Départemental d'Appui aux Communes (FODAC)**
- 3) **APPROUVE le plan de financement suivant :**
  - **FODAC: 12 614.69 € HT (55 %)**
  - **Auto financement Commune : 10 321.11 € HT (45 %)**
- 4) **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.**

#### 4. Désignation d'un Conseiller "incendie"

➤ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que depuis une nouvelle loi les collectivités locales doivent désigner un Conseiller "incendie" qui sera en contact avec les services de l'État (pompiers, ...). Depuis la parution du *Décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022* relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours, chaque collectivité doit désigner un conseiller "incendie".

➤ Monsieur MAURIN demande s'il y aura des réunions.

➤ Monsieur le Maire lui indique qu'effectivement des réunions seront prévues entre les partenaires.

➤ Monsieur Patrick MAURIN se propose comme candidat.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE à l'unanimité soit 8 voix, de désigner Monsieur Patrick MAURIN comme Conseiller "incendie" pour la commune d'Allons.**

#### 5. Régularisation recettes supplémentaires

➤ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'état des travaux sur les nouvelles canalisations vers les hameaux. Il faut refaire la canalisation vers "la Moutière". Cela va sécuriser la partie basse. A chaque connexion nous mettrons un regard.

Les travaux d'eau ont commencé lundi. Le département va nous accorder à titre exceptionnel une subvention de 30 000 euros. Il restera 106 000 euros en auto financement.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité soit 9 voix DÉCIDE de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2022:**

#### COMPTES DÉPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 615232	Réseaux	10 790,66 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>10 790,66 €</b>	<b>0,00 €</b>

#### COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
73 / 73224	Fonds départemental des DMTO pour les communes de - de 5000 habitants	10 790,66 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>10 790,66 €</b>	<b>0,00 €</b>

➤ Monsieur Serge GUICHARD, 2ème Maire adjoint responsable aux finances, donne lecture de 4 délibérations concernant le financement du surplus du coût des travaux des compteurs. Il propose de réaffecter des suppléments de recettes à ces travaux.

**Objet : Régularisation recettes supplémentaires**

► *LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 9 voix DÉCIDE de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2022*

**COMPTES DÉPENSES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 615232	Réseaux	10 790,66 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>10 790,66 €</b>	<b>0,00 €</b>

**COMPTES RECETTES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
73 / 73224	Fonds départemental des DMTO pour les communes de - de 5000 habitants	10 790,66 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>10 790,66 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Objet : Régularisation versement dotations**

► *LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 9 voix DÉCIDE de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2022*

**COMPTES DÉPENSES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 615232	Réseaux	10 790,66 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>10 790,66 €</b>	<b>0,00 €</b>

**COMPTES RECETTES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
74 / 7411	Dotation forfaitaire	809,00 €	
74 / 74121	Dotation de solidarité rurale	10 335,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>11 144,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Objet : Solde opération rue "de la Forge"**

► *LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des VC suivants, sur le budget de l'exercice 2022*

**CREDITS A OUVRIR**

Imputation	Nature	Montant
23 / 2315 / 2104	Installations, matériel et outillage techniques	537,76 €
	<b>TOTAL</b>	<b>537,76 €</b>

**CRÉDITS A RÉDUIRE**

Imputation	Nature	Montant
23 / 2315 / 1901	Installations, matériel et outillage techniques	537,76 €
	<b>TOTAL</b>	<b>537,76 €</b>

**Objet : Virement réseau fonctionnement pour travaux "opération compteurs"**

► **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 9 voix décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2022

**COMPTES DÉPENSES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 61523	Réseaux		3 837,32 €
023 / 023	Virement à la section d'investissement	3 837,32 €	
23 / 2315 / 2104	Installations, matériel et outillage techniques	3 837,32 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>7 674,64 €</b>	<b>3 837,32 €</b>

**COMPTES RECETTES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	3 837,32 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>3 837,32 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Objet : Crédits supplémentaires opération réparation réseau hameaux**

► **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 9 voix DÉCIDE de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2022

**COMPTES DEPENSES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
23 / 2315 / 2103	Installations, matériel et outillage techniques	30 000,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**COMPTES RECETTES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
13 / 1313 / 2103	Départements	30 000,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**6. Points divers**

**6-1 Mise en place d'un emploi vacataire (Délibération N°2022-33)**

➤ Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé de la collectivité,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte

Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à une personne, afin d'effectuer les travaux de déneigement de la commune.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il devra être rémunéré après service fait sur la base d'un forfait.

Considérant qu'il convient d'effectuer un recrutement temporaire d'un agent pour assurer le déneigement de la commune et de la RD 52.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer les travaux de déneigement de la commune pour la période du 01 novembre 2022 au 30 avril 2023.

Il est proposé que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 25.97 €.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
ACCEPTE à l'unanimité soit 8 voix cette délibération et  
DÉCIDE*

*- Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour une durée du 01 novembre 2022 au 30 avril 2023.*

*- Article 2 : de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 25.97 €.*

*- Article 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget.*

*- Article 4 : de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.*

➤ Monsieur le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « *Télérecours citoyens* » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

## **6.2 Demande de subventions**

➤ Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de 2 demandes de subventions supplémentaires (sur l'ensemble des communes de la CCAPV).

- Voyage éducatif au Sénégal de jeunes des collègues (rugby, solidarité...). Proposition pour 200 euros.

- Demande pour le voyage scolaire à Vars. On l'avait accordé l'année dernière pour 50 euros.

▶ **LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité soit 8 voix ACCEPTE ces deux demandes.**

## **6.3 Compteurs d'eau**

➤ Monsieur le Maire fait le point sur l'installation des travaux des compteurs. Cela avance bien malgré quelques problèmes sur certaines maisons.

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT indique qu'il a été interpellé par un résident non permanent pour l'ouverture de l'eau à partir de son compteur. Il souhaite savoir si le règlement de l'ouverture exclusive par l'ouvrier communal ou les élus est maintenu.

➤ Monsieur le Maire indique que c'est bien précisé dans le règlement des compteurs : *"pas d'ouverture ou fermeture individuelle. Chaque propriétaire doit avoir une coupure locale en amont"*.

#### **6.4 Antenne 4G**

➤ Monsieur le Maire indique que l'antenne 4G est maintenant installée. Il a bon espoir de sa mise en service dans les 15 jours. Pour le moment elle serait alimentée par un groupe électrogène en attente du raccordement de l'électricité. Il regrette que ceci se fasse seulement en avril 2023.

#### **6.5 Congrès de l'Association des Maires à Paris**

➤ Monsieur le Maire informe de la délégation qui se rendra au prochain congrès de l'association des Maires de France à Paris : Messieurs Christophe IACOBBI, Claude CAUVIN et Kevin IACOBBI.

#### **6.6 Petit tracteur de la commune**

➤ Monsieur Patrick MAURIN demande où en est la réparation du petit tracteur communal qui permet le déneigement des rues de la commune.

➤ Monsieur le Maire indique que les réparations sont plus importantes que prévues. Le problème principal c'est que la cabine n'est plus fabriquée aujourd'hui. Normalement pour l'hiver il y aurait peut-être une solution proposée par l'établissement "Toussain".

#### **6.7 Ruches communales**

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT fait le point sur la gestion des ruches communales. L'équipe s'occupe avec beaucoup de motivation des abeilles sous les conseils du formateur apiculteur. En fonction de l'hiver nous pourrions envisager le doublement des ruches soit 4.

➤ Il indique également avoir été consulté par 2 cinéastes événementiels du département pour faire un petit reportage sur les ruches communales.

#### **6.8 Qualité de l'eau de l'Ivoire**

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT rappelle que suite à la candidature déposée par la CCAPV et l'EPAGE Verdon, l'Ivoire et ses affluents le ravin du Défens et le ravin des Garrets ont été labellisés « rivière en bon état » par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Une inauguration de ce label sera organisée le mardi 25 octobre 2022 au matin.

➤ Pour Monsieur Jean Marie PAUTRAT c'est une nouvelle distinction pour la commune avec un panneau qui sera installé en bas de la D52 ("*trois petits poissons*").

### **6.9 Extension de l'éclairage public**

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT en fonction de l'actualité sur l'augmentation des tarifs de l'électricité souhaite que l'on étende encore un peu plus l'extinction de l'éclairage public.

▶ *Les membres du Conseil ADOPTE à l'unanimité soit 8 voix la durée de 23h 30 à 6 h du matin.*

### **6.10 Voiture électrique**

➤ Monsieur Régis GALFARD indique aux membres du Conseil qu'il a visionné l'initiative de la mise en service pour les habitants d'une commune du 05 d'une voiture électrique. Celle-ci aurait été subventionnée.

➤ Monsieur le Maire propose à Monsieur Régis GALFARD de lui envoyer l'article.

*Plus personne ne demandant la parole,  
Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 00.*